

Consignes incendie

Ces consignes précisent les modalités d'évacuation et doivent éviter toute panique. Dans tous les cas les élèves suivent les directives données par l'adulte présent.

Deux exercices d'évacuation ont lieu chaque année pour s'entraîner.

Cas n°1 : Alerte pendant les heures de travail (cours, EPS, étude, cdi, clubs,):
Rassemblement par SALLE.

Sous la direction de l'adulte, les élèves :

- Quittent leur salle en laissant toutes leurs affaires sur place.
- Se rangent dans le couloir et attendent l'ordre d'évacuer calmement.
- Se dirigent vers le stade en respectant le trajet affiché dans la salle et se rangent à l'emplacement prévu sur le stade.
- Restent bien rangés et suivent les instructions de l'adulte qui fait l'appel.

Les élèves handicapés - temporairement ou non - suivent scrupuleusement les consignes particulières de l'adulte qui les mettra en sécurité.

L'USAGE DE L'ASCENSEUR EST ABSOLUMENT INTERDIT.

Cas n°2 : Alerte pendant les récréations (10 h 20 et 15 h 50) ou le temps du repas :
Rassemblement par CLASSE.

Il n'y a, dans ces moments, que peu de risques immédiats. Les déplacements doivent se faire dans le calme et sans bousculade.

- Les élèves qui sont au rez-de-chaussée ou dans la cour se dirigent vers le stade en passant le portail de la cour et se mettent en rang par classe aux emplacements marqués sur les côtés des terrains de hand-ball.
- Les élèves qui sont en compagnie d'adultes (cdi, infirmerie, secrétariat,) suivent leurs consignes.
- Toutes les classes seront ensuite prises en charge par les adultes disponibles.
- Les élèves handicapés - temporairement ou non - se rassemblent sans leur accompagnateur dans la cour de récréation (à l'emplacement A 108).

Ces consignes sont impératives

La sécurité dépend de la discipline collective
et de la volonté de chacun de faire immédiatement ce qui lui est prescrit.